

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 03 décembre 2025, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 – Normand Landry
Siège # 2 – Marise Ouellet
Siège # 3 – Colette Rehel
Siège # 4 – Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame, Marie-Eve Tanguay, directrice générale intérim et greffière trésorière, assiste également à cette séance.

114-12-2025

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 12 novembre 2025

04.02 - Séance extraordinaire du 19 novembre 2025

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

05.02 - Modification au règlement sur le traitement des élus

05.03- Sélection de la firme comptable pour les états financiers 2025

05.04- Campagne de Financement - Fondation Louise Amélie

05.05- Demande de financement — Fête des semences, 2e édition

05.06- Demande de don – Club des lions de Mont-Louis

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.01 - Entente 2026 la Matanie – Services d'évaluation foncière et matrices graphiques

13 - LÉGISLATION

13.01 - Entente 2026 Mont-Louis - Services professionnels de traitement des eaux- Renouvellement

13.02- Entente 2026 Mont-Louis - Service Incendie préventionniste de l'Est classe 1

13.03- Entente 2026 Mont-Louis - Service sécurité incendie SSI

13.04- Entente 2026 Mont-Louis - AJHG

13.05- Entente 2026 Sainte-Anne-des-Monts – Préventionnistes catégories 2-3-4

13.06 - Demande de report de taxes

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale intérim dépose 1 document d'information aux membres du conseil.

- Aire protégée

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

115-12-25

04.01 - Séance ordinaire du 12 novembre

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 novembre a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Colette Réhel, avec dispense de lecture

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

116-12-25

04.02 - Séance extraordinaire du 19 novembre

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 novembre a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Claude Cloutier avec dispense de lecture.
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

117-12-25

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 12-2025 totalisant 32 183.66 \$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.02 - Modification au règlement sur le traitement des élus – Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Cloutier qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le Règlement N° 247-2025 relatif au traitement des membres du conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre.

Monsieur le conseiller Claude Cloutier, présente le projet de règlement N° 247-2025 relatif au traitement des membres du conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre et dépose ledit projet de règlement conformément à la Loi.

Ce Règlement a pour objet :

- La rémunération proposée
- L'effet rétroactif 1er janvier 2026

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public.

118-12-2025

05.03 - Sélection de la firme comptable pour les états financiers 2025

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions à des firmes comptables.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions;

- MNP
- Raymond Chabot Grant Thornton

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la Municipalité accepte la soumission de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des états financiers de la Municipalité pour les exercices se terminant le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

119-12-2025

05.04 - Campagne de Financement - Fondation Louise Amélie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part de la Fondation Louise Amélie.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Réhel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande d'aider considérant le manque au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120-12-2025

05.05 - Demande de financement — Fête des semences, 2e édition

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part d'Accompagnement jardins Haute-Gaspésie/Partageance pour la fête des semences du 14 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée est de 500\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier
IL EST RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande d’aider considérant le manque au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

121-12-2025

05.06 - Demande de don – Club des lions de Mont-Louis

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de don de la part du Club des Lions Mont-Louis Inc pour les paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet
IL EST RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER une contribution de 50\$ et de la déduire au poste budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

122-12-2025

12.01 - Entente 2026 la Matanie – Services d’évaluation foncière et matrices graphiques

ATTENDU que la municipalité désire poursuivre son entente avec la MRC de la Matanie pour les services relativement à l’application des règlements en matière d’urbanisme, d’environnement et de la protection des biens culturels

ATTENDU que le conseil approuve le budget et la quote-part présentés soit 17 721 \$ plus taxes à payer si applicable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Réhel
IL EST RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

D’AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LÉGISLATION

123-12-2025

13.01 Entente 2026 Mont-Louis - Services professionnels de traitement des
- eaux- Renouvellement

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire poursuivre l'entente avec la municipalité de Mont-Saint-Pierre pour la fourniture de services professionnels d'opération des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable;

ATTENDU que le conseil approuve le budget et la quote-part présentés soit 31 135\$ + taxes à payer si applicable, le tout payable en 12 versements de 2594.58\$ le dernier jour de chaque mois.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire.

QUE cette entente soit valable seulement le temps de recevoir la réponse à la demande de subvention FRR- volet 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

124-12-2025

13.02 - Entente 2026 Mont-Louis - Service Incendie préventionniste de l'Est
classe 1

ATTENDU que Saint-Maxime-du-Mont-Louis a conclu une entente avec les municipalités de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, de Mont-St-Pierre, de Rivière-à-Claude, de Marsoui et de la Martre;

ATTENDU que le conseil approuve le budget et la quote-part présentés soit 2172.66 \$ plus taxes à payer si applicable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

125-12-2025

13.03 - Entente 2026 Mont-Louis - Service sécurité incendie SSI

ATTENDU que Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire poursuivre l'entente avec Mont-Saint-Pierre et Rivière-à-Claude afin de fournir à ces dernières un Service de sécurité incendie SSI;

ATTENDU que le conseil approuve le budget et la quote-part présentés soit 33 116.53\$ plus taxes à payer si applicable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

126-12-2025

13.04 - Entente 2026 Mont-Louis - AJHG

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire poursuivre l'entente relative à l'animation de loisirs jeunesse avec les municipalités de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, de Mont-Saint-Pierre, de Rivière-à-Claude, de Marsoui et de la Martre;

ATTENDU que le conseil approuve le budget et la quote-part présentés soit 4368.18 \$ + taxes à payer si applicable

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Réhel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

127-12-2025

13.05 - Entente 2026 Sainte-Anne-des-Monts – Préventionnistes catégories 2-3-4

Autoriser le renouvellement de l'entente annuelle pour 2025 - Préventionnistes catégories 2-3-4

ATTENDU que la ville de Sainte-Anne-des-Monts désire poursuivre l'entente avec Mont-Saint-Pierre afin de fournir des visites de préventions des bâtiments de catégories 2,3 et 4;

ATTENDU que le conseil approuve le budget et la quote-part présentés soit 2074.00\$ plus taxes à payer si applicable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

128-12-2025

13.06 - Demande de report de taxes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de report de taxe pour le cadastre 5 633 063 en date du 1er décembre 2025.

CONSIDÉRANT QUE la demande arrive plus tard que l'échéance et qu'aucun paiement ni entente n'a été fait auparavant.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande de report de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

- Rivière Mont-Saint-Pierre
-

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19h47 à 20h06

- Remerciement pour les travaux qui sont faits au camping
- Air protégé
- Travaux au camping; fumé, bruit, minimalement aviser d'avance (demande)
- Communication; qui fait les communications
- Pourquoi le choix du feu
- Meilleure application au camping
- Captation vidéo
- Budget
- Direction générale
-

129-12-2025

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

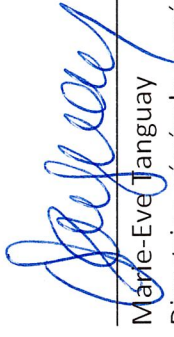
SUR UNE PROPOSITION DE Normand Landry
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h07

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Magella Emond
Maire


Marie-Eve Tanguay
Directrice générale secrétaire et trésorière intérim